



Invitation à l'Atelier international
sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
et le partage des avantages en découlant

Rome (Italie), 10-12 janvier 2018

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur d'adresser une invitation à participer à l'Atelier international sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, qui se tiendra au Siège de la FAO, à Rome, du 10 au 12 janvier 2018.

La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa dernière session, «a demandé au Secrétariat de continuer de travailler sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et le partage des avantages en découlant afin d'informer les membres, leurs diverses autorités chargées des questions d'accès et de partage des avantages et les autres parties prenantes, d'aider les membres à intégrer dans leurs mesures applicables en matière d'accès et de partage des avantages l'importance des RGAA, le rôle spécial que jouent ces ressources dans la sécurité alimentaire et les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs, en vue de contribuer à la réalisation des cibles 2.5 et 15.6 des ODD et de permettre aux sous-secteurs d'apporter une contribution utile et d'encourager la communication dans les processus appropriés aux niveaux local, national, régional et international». La Commission a demandé au Secrétariat d'organiser, le plus rapidement possible et en collaboration avec les secrétariats du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB), un atelier international destiné à aider les pays à sensibiliser au sujet des caractéristiques distinctives des sous-secteurs des RGAA et des pratiques qui leur sont propres dans le cadre des *Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages).

La Commission est aussi convenue de produire des notes explicatives non prescriptives visant à illustrer, dans le cadre des *Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages* et afin de les compléter, les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs des RGAA et les pratiques qui leur sont propres.

La Conférence de la FAO, à sa quarantième session, a accueilli favorablement la tenue d'un atelier international, qui serait organisé par le Secrétariat de la Commission en collaboration avec les secrétariats du Traité et de la CDB, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, et a encouragé les donateurs à fournir les fonds nécessaires.

Conformément à la demande de la Commission, l'Atelier international aura pour but:

- d'examiner les contributions des membres, des observateurs et autres parties prenantes aux fins de la rédaction des notes explicatives, notamment sur leur expérience pratique de la mise en œuvre au niveau national de mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, ainsi que sur les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs des RGAA et les pratiques qui leur sont propres;
- d'offrir aux participants un cadre d'échange d'informations, d'expériences et de points de vue;

./.

La présente invitation est envoyée à tous les Membres de la FAO, selon les voies de communication officielles de l'Organisation:

Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon le cas:

- Principaux destinataires (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture ou autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/ambassades.

La présente invitation est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales.

- de produire des résultats à utiliser aux fins de l'établissement des notes explicatives non prescriptives visant à illustrer, dans le cadre des Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs des RGAA et les pratiques qui leur sont propres.

L'Atelier international sera ouvert à tous les membres de la Commission, aux observateurs et aux parties prenantes concernées. Les frais de voyage et de séjour des représentants et des observateurs qui assisteront à l'Atelier international seront à la charge des gouvernements et des organisations concernés.

Les travaux se dérouleront en anglais seulement.

L'ordre du jour provisoire, ainsi que d'autres documents relatifs à l'Atelier international, pourront être téléchargés, au fur et à mesure qu'ils seront disponibles, depuis le site web suivant: <http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-meetings/abs/fr/>

Le Directeur général souhaiterait connaître au plus tôt les nom, titre officiel et adresse des représentants désignés pour participer à l'Atelier international. Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail des Membres de la FAO (<http://www.fao.org/members-gateway/fr/>), qui est accessible au moyen d'un mot de passe. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir de ce site. Pour s'inscrire en ligne, chaque participant devra télécharger vers le site une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Les observateurs sont priés de communiquer à la Commission dans les meilleurs délais leurs nom, titre officiel et adresse par courrier électronique à cgrfa@fao.org et de joindre à leur message une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Les participants ayant besoin d'un visa doivent se le procurer auprès du Consulat d'Italie ou de la Mission diplomatique compétente dans leur pays, en faisant demande de visa bien avant leur départ pour Rome, étant donné que la délivrance d'un visa pour l'Italie peut prendre trois semaines ou plus. Exclusivement les participants provenant d'un pays où il n'existe ni Consulat d'Italie, ni Mission diplomatique compétente pourront obtenir un visa à leur arrivée à Rome, à condition d'avoir communiqué au Secrétariat de la réunion leurs nom, prénoms, date de naissance, nationalité, numéro du passeport, dates d'émission et d'échéance, ainsi que leur numéro de vol, date et heure d'arrivée et l'itinéraire complet, qui ne doit pas inclure un autre pays Schengen. Ces informations doivent être communiquées au moins trois semaines à l'avance, pour permettre à la FAO de solliciter la délivrance d'un visa à l'aéroport de Rome. Les participants qui ne se conformeront pas à ces dispositions se verront refuser l'entrée en Italie par les autorités italiennes.